

État des lieux de l'histoire de la révolution française

Olivier Grenouilleau, IGEN, groupe Histoire-géographie.
PNF. 2 Avril 2019. Lycée Hélène Boucher. Paris20.

L'entrée en Révolution.

1 nation qui se recompose et se radicalise.

Recomposition

- Contestation externe : les Lumières
- Contestation interne : le haut et le bas clergé, la noblesse éclairée, la bourgeoisie bloquée.

Il y a une **fusion des élites**, rencontre de ceux qui sont issus des contestations internes et menés par le désir commun de réformes mais il se maintient des divergences : prérogatives du clergé, aristotropisme de la bourgeoisie qui recherche une notabilité...

Cette fusion des élites va faciliter l'installation d'un nouvel univers politique.

Radicalisation.

- Développement de milices bourgeoises dans la ville, milice à la fois militaire et politique, bien équipée pour soutenir la Révolution bourgeoise.
- Développement dans les campagnes de la Grand Peur. Agrégation rurale avant ce phénomène : 1764, pics des révoltes rurales qui pour 25 % ont lieu dans l'Ouest. Réapparition en 1792, 1793 avec l'abolition des droits féodaux, l'absence d'indemnité...
- Révolte des notables, Journées des Tuiles de Grenoble, Journées de juin en Bretagne. Convocation des Etats Généraux car volonté de se réformer mais incapacité. Déficit du budget lié à la guerre et la Cour, les impôts pèsent sur les ruraux.
- Les élites n'arrivent pas à s'entendre et le roi ne tranche pas.

Nation.

- 1470, terme et graphie fixés selon le dictionnaire d'Alain Rey. Renvoi à la naissance (la Nativité), l'extraction (la lignée), un groupe païen, un groupe en un lieu.
- 1765, L'Encyclopédie : « *Peuple dans les limites d'un territoire sous un gouvernement avec des caractères particuliers* ».
- Identité politique avec la Révolution. Sens social : citoyens égaux devant la loi. Sens juridique : pouvoir constituant. Sens historique : collectif uni par un passé et un avenir.

[Titre du chapitre « **La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation** » est faux car pas de Nation avant donc il ne peut y avoir de « **nouvelle** » : c'est l'annonce des États Généraux qui donne naissance à la Nation. 15 Mai 1789, Mirabeau utilise l'expression d'Assemblée nationale pour les États Généraux. La Nation est proclamée dans l'article 3 de la DDHC. Les symboles nationaux renvoient à la Révolution.]

Nation et Révolution, rapport en l'un et le multiple. Unifier et intégrer.

- La Nation perçue comme unitaire : Fête de la fédération (étude du tableau), constitution d'un nouvel espace géographique, disparition des frontières intérieures. Constitution de 1791, article 1 « *Le Royaume est un et indivisible* », C'est la fuite à Varennes qui donne naissance à une autre Nation.
- Faire de l'unité à partir du multiple. Éduquer et exclure, laisser à la libre initiative et au consentement ou utiliser la violence. Unifier et unifier : les poids et mesures (une volonté des cahiers de doléances, recherche de la rationalité), le calendrier républicain (pensé « en cours de route », insérer la Nation dans un temps nouveau).
- Faire table rase du passé, régénérer la société. Mise en place par exemple de la conception moderne du patrimoine national : passage du vandalisme à la protection.

- La langue. L'Etat prend en main l'éducation, développement d'un rapport à la Science (création de l'Institut de France en 1795), actes de l'Assemblée Nationale traduits afin de rendre la Révolution compréhensible.
24 Juin 1794 « *Nécessité et moyen d'anéantir les patois* », disparition des langues étrangères : unifier la langue est un préalable pour avoir une opinion publique. 1790, début des enquêtes : 1/3 des français comprennent le français.
- Implication politique : toutes les expériences sont possibles.
- Implication religieuse : liberté de conscience et rôle de l'État, passage entre tolérance religieuse (renforcée dès les années 1780).
Article 10 de la DDHC va plus loin : la religion devient une opinion parmi d'autres.
Constitution Civile du Clergé place le clergé sous tutelle de l'État, fragilisation par rapport à la DDHC. Théophilanthropie, Concordat.
- **L'esclavage** : Révolution blanche et bourgeoise ?
- Décalage avec les principes généraux de 1789, décalage visible par la chronologie.
Il faut faire différence entre le radical réformisme qui n'a jamais pensé la fin de l'esclavage par la loi et la réforme pour faire face aux troubles et diviser l'opposition.
Il faut supprimer la traite pour supprimer, à long terme, l'esclavage, (en 80 ans selon Condorcet). Les esclaves ne sont pas mûrs pour la liberté, l'esclavage abrutit ses victimes et par conséquent, ils doivent être aidés. C'est la même chose, toujours selon Condorcet, pour les femmes, les enfants, les malades – même remarque pour les domestiques en France ce qui n'est pas le cas en Angleterre -.
- 1794, abolition radicale, la France est le premier pays à le faire, la question est dépassée par la Révolution. « *Octroi de la citoyenneté aux hommes de couleur* » ? les Assemblées coloniales décident, exceptionnalisme colonicide.

1791 : révolte à Saint Domingue.

1792, 4 avril : égalité des droits à tous les libres de couleur.

1793 : Saint Domingue fait peur au moment où les contre-révolutions se multiplient sur le territoire.

1791 : Robespierre s'oppose, par principe, à Brissot et retarde volontairement.

1794 : Droit naturel et la situation à Saint Domingue des esclaves libres et de la menace anglaise sur place poussent à l'abolition par acclamation. Danton y voit un « *décret utile à l'humanité sans aucun danger pour elle* ». Application seulement en Guyane, égalité de droit mais pas de condition.

- 1789 – 1802 : inversion du rapport abolition / nation. La France est devenue une Nation civilisée qui rayonne, véritable progrès. La guerre contre les anglais et Saint Domingue font peur, les abolitionnistes sont fragilisés, sont perçus comme des traites à la nation qui ne comprennent rien aux intérêts français. La traite est utile à la France et à quelques familles de négociants à Nantes et Bordeaux.

Unité et exclusion.

- Janvier 1789 : « *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ? Une nation complète.* » Abbé Seyès. Cela revient aussi à la création de la guerre civile.
Derrière le terme de « *Le peuple* » il y a risque d'exclusion. La loi de 1793 englobe les domestiques avec les nobles et le clergé.
- Toute nation est unique mais la Nation française reflète l'universel car la Révolution est exportable, le nationalisme est une idée de gauche.
« *La grande nation* » est une expression allemande péjorative qui vise la France aux frontières de l'Empire, ses idéaux universels et les idées nouvelles portées aux peuples

annexés.

- Nation et centralisation, lutte contre l'esprit de province.
Mise en place des départements en 1790 mais cela provoque des combats pour être la ville chef-lieu de département, l'esprit de localité se renforce, celui des particularismes aussi. Disparition des intermédiaires entre Paris et la province.
- 1815 : apparition du mot « *centralisation* », le fossé se creuse entre le pouvoir et la Nation. Frustration des débats / départements, influence des journées parisiennes, idées de subordination successive de la commune à l'État, rôle de fédéralisme, actions de répression de l'État.
- **La Terreur** : avatar ou reflet d'une dynamique d'exclusion ?
La Terreur est le produit de la Révolution donc elle est légitime et nécessaire ou est-ce un dérapage ?
Est-ce un accident en réponse à la Patrie en danger ?
Est-ce un principe premier de la Révolution, continuité depuis Rousseau jusqu'au totalitarisme du XXème siècle ?
Est-ce la manifestation non libérale de la Révolution, héritage absolutiste de la Révolution, une seconde Révolution non libérale ?
- La violence des foules du 14 Juillet 1789 est spontanée, n'a d'autre fin qu'elle-même.
Terrorisme : instrumentalisation rationnelle de la violence, cette violence n'est pas une fin en soi mais un moyen.
La violence permet la déconstruction de la périodisation classique :
dès 1789, localisée et ponctuelle ;
1791 – 1792, violence assumée par le sommet ;
1793, la violence devient un système. Avec les colonnes infernales, il ne s'agit plus de répandre la peur mais de tuer donc d'aller au-delà de la terreur. La terreur est menée collectivement, elle est éminemment politique.
Directoire, violence ponctuelle.
- **Patrice Gueniffey « La politique de la Terreur » 2000.** (F.Furet et M.Ozouf voient dans la Terreur à la fois une idéologie et des conjonctures).
1 idée : la violence révolutionnaire est un produit d'une dynamique révolutionnaire.
4 éléments d'explication : volonté générale unitaire (le compromis est donc impossible) ; la fin des objectifs ; la passion qui peut être construite (le débat sur la guerre ou la campagne rationnelle contre les ennemis de l'intérieur : adoption de lois qui prouvent que l'ennemi existe car les lois les frappent. La Vendée est inventée dans la rhétorique maximaliste) ; toute révolution est portée par la surenchère.

Du manichéisme et de l'Histoire.

Naissance de fractures toujours présentes aujourd'hui.

Tableau du « *Serment du Jeu de Paume* », présence de l'abbé Grégoire, chrétien entré en Révolution, inscrite dans la Providence qui pousse l'homme à agir.

La Nation naît de la Révolution, elle est débattue, recombinaison. Elle fixe des principes et des héritages (débats et conflits) ;

Il est inutile de retracer la chronologie car elle est trop complexe. Il faut faire référence à des temporalités et des moments. Penser comme Roger Dupuis « Passage de ... à ... »